Le Sud-Ouest
Montréal

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS RCA24 22001 ET RCA24 22002

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 mars 2024, les règlements suivants :

RCA24 22001: Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (RCA23 22014)

RCA24 22002: Règlement particulier d'occupation du domaine public aux fins d'un projet d'installation d'une halte de médiation, composée d'un conteneur et d'une enseigne signalétique, à l'intérieur du parc Sainte-Cunégonde, à des fins culturelles par l'organisme à but non lucratif Dare-Dare - Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal Inc.

Ces règlements entrent en vigueur le 15 mars 2024 et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1er étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés à l'adresse suivante: https://montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 15 mars 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire